

# Compte-rendu du CSAL du vendredi 12/07/2024



## 1) Approbation des PV des CSAL des 28/11/2023, 07/12/2023, 15/01/2024, 19/01/2024, 01/02/2024, 12/02/2024 :

*Les procès verbaux ont été approuvés par l'ensemble des organismes syndicaux.*

## 2) Bilan 2023 et programme 2024 de la formation professionnelle :

La direction régionale des Finances publiques de la région Grand Est et du Bas-Rhin (DRFIP 67) comptait 1297 agents au 31 décembre 2023 (données issues de Sirhius décisionnel, effectif théorique hors congés longue durée et hors auxiliaires). Ces agents sont répartis en 29,14 % d'agents de catégorie A et A+, 41,17 % d'agents de catégorie B, 26,6 % d'agents de catégorie C % et 3,08 % de contractuels. Ils exercent leurs missions au sein de 38 unités territoriales. Le département employait également 19 apprentis au 1<sup>er</sup> septembre 2023 (8 au 1<sup>er</sup> septembre 2022).

Les 6 salles de formation, toutes équipées d'ordinateurs pour les stagiaires et les professionnels associés ont été mises en service en mai 2013 à l'issue de travaux de rénovation. Depuis 2019, elles bénéficient d'un système de climatisation. Elles sont situées au 3<sup>ème</sup> étage du centre des Finances Publiques situé au 35 avenue des Vosges. Ces salles sont gérées conjointement par le service local de formation (situé en direction) et l'ACIF de Strasbourg (situé au 35 avenue des Vosges).

L'absentéisme de 2022 au titre des formations présentiels était de 6,71 % contre 11,83 % en 2023. Cette forte augmentation amène à réfléchir sur la corrélation avec la mise en place de Sem@for. En effet, si l'applicatif a pour vocation de positionner l'agent comme acteur de sa formation, il s'inscrit à des formations sous couvert de son responsable de service, mais peut se désinscrire sans aucun formalisme ni justificatif jusqu'au jour même de la tenue de la formation.

*La CFTC constate également un faible taux de suivi des e-formations. Il est à noter qu'une formation n'est pas considérée comme suivie si l'agent ne déroule pas entièrement sa formation ou qu'il omet de l'évaluer*

*Une communication devra être faite sur ce point pour alerter les agents de la DRFIP 67*

*Le programme 2024 de la formation professionnelle a été approuvé par l'ensemble des organismes syndicaux.*

## 3) Horaires d'ouverture du SIP de Strasbourg:

Le responsable du SIP de Strasbourg, M Caboufigue, était présent pour expliquer ce changement d'horaires. Concernant l'ouverture de l'accueil le vendredi matin, M Garnier assume en être à l'origine. Il estime qu'un centre si important se doit d'être ouvert chaque jour de la semaine.

Une nouvelle organisation du réseau et l'existence d'un "point unique" d'accueil invite à faire évoluer l'offre de service aux usagers particuliers en proposant désormais un accueil "sans rendez-vous" possible du lundi au vendredi matin (soit 5 jours) sur des amplitudes horaires toutefois réduites de 8h30 à 11h45. Les accueils sur rendez-vous resteraient inchangés (du lundi au jeudi de 13h30 à 16h) et les accueils déportés mieux répartis sur les après-midi. Cette organisation laisse espérer un meilleur étalement des travaux, des journées moins "denses" et la possibilité pour le collectif de travail de proposer un service public plus accessible et rénové dans son offre et ses accès (notamment numérique). Elle serait appliquée à compter du 01/09/2024.

*La CFTC 67 a voté contre ce changement d'horaires, pour le bien-être des agents.*

*Pour la CFTC 67, il est important de noter que l'accueil étant la vitrine de notre Ministère, nous devons certes être présents pour nos usagers, mais si l'on veut rendre un service public de qualité, il convient d'ajuster l'effectif en conséquence. Or en l'état actuel des choses, l'ouverture du SIP le vendredi risque de dégrader les conditions de travail des collègues concernés.*

#### **4) Présentation de l'expérimentation de la semaine en 4 jours :**

À la DRFIP 67, l'expérimentation de la semaine en 4 jours sera proposée dans deux services :

##### **La Direction et un service du réseau, le SIE de Strasbourg.**

Elle sera initiée par une réunion du responsable de proximité avec ses équipes pour présenter les conditions de la mise en œuvre de l'expérimentation et en préciser le cadre.

L'entrée dans l'expérimentation sera basée sur le volontariat des agents et des cadres et subordonnée à l'accord individuel de la Direction.

Dans un souci de bonne organisation, le nombre d'expérimentateurs sera limité à 10 agents par service.

Après le recensement des volontaires, la compatibilité de l'expérimentation avec les missions, l'organisation du service et les conditions de travail sera analysée et les adaptations nécessaires réalisées dans le respect des principes définis précédemment. Il sera en particulier veillé à ce que l'expérimentation ne génère pas, à titre individuel, un stress et/ou une fatigue accrue chez les agents concernés.

Les acteurs de prévention (assistant de prévention, médecin du travail, inspecteur santé et sécurité au travail) seront associés à l'expérimentation.

#### **5) Bilan 2023 et présentation 2024 du budget de la DRFIP :**

La dotation initiale de 1er niveau attribuée par la Direction Générale s'est élevée à 5 244 K€ en 2023.

Après intégration des crédits de niveau 2 (dépenses spécifiques couvertes par la centrale) et de niveau 3 (abondements exceptionnels mis à disposition par le bureau SPiB-2B à partir de la réserve interrégionale) ainsi que des abondements hors DGF (fonds RHCVT, crédits immobiliers et de sécurité, informatiques et crédits sociaux) obtenus au cours de l'exercice, le budget départemental s'est élevé à 6 777 000 € en 2023.

Ce montant est en retrait de 194 000 € (-3 %) par rapport à 2022 (6 971 000 €).

La DRFIP a également obtenu et consommé des crédits provenant du programme 723 (168 000 €).

Au total, les ressources mises à la disposition de la DRFIP en **2023** se sont élevées à 6 966 000 €.

En 2024, la DGF de 1er niveau initiale s'établit à 4 838 072 € soit une diminution de 405 000 € (- 10,3%) par rapport à 2023. Cette évolution est bien la résultante d'une baisse des loyers et des charges liée à l'occupation des locaux, de la diminution du nombre d'emplois et des mesures d'économie arrêtées pour 2024. Les marges de manœuvres dégagées par une gestion budgétaire rigoureuse permettent néanmoins à la DRFIP de poursuivre son action en direction de l'amélioration des conditions d'occupation des bâtiments appelés à se densifier et l'investissement dans des opérations liées au plan local de transition écologique.

Les principales pistes d'économies pour 2024 portent encore sur l'affranchissement, la réduction de consommation des fluides et la mise en place d'un catalogue plus sobre de fournitures.

La libération de deux bâtiments supplémentaires en 2023 (Haguenau Grand'Rue, Strasbourg-Schumann) génère des économies pérennes en 2024, qu'il s'agisse du loyer ou de l'entretien des bâtiments.

#### **6) Présentation de la convention conclue avec le centre de contacts des professionnels de Carpentras :**

La DGFIP s'est inscrite dans l'ambition gouvernementale de relocalisation dans les territoires de certains services aujourd'hui installés dans les grands centres urbains. Cette démarche répond aux engagements publics tout autant qu'elle permet de satisfaire les attentes de ceux de nos agents qui aspirent à une meilleure qualité de vie en s'affranchissant des contraintes inhérentes à la vie dans les métropoles.

Dans le cadre des orientations fixées par le Président de la République, le Gouvernement a engagé en 2019 une démarche de relocalisation de services publics installés à Paris et dans les grands centres urbains, au profit de villes moyennes, péri-urbaines ou rurales, pour aider à redynamiser les territoires. Plus de 400 collectivités, présentes dans 84 départements, ont déposé un dossier.

Concernant le Vaucluse, la commune de Carpentras a été sélectionnée pour accueillir la fonction :

« Poursuivre l'amélioration de la prise en charge des demandes de renseignements des contribuables » pour les professionnels, à savoir héberger un centre de contact des professionnels qui exercera ses missions pour les départements 44, 67 et 77.

Si l'ouverture officielle du CC Pro interviendra à compter du 1er septembre 2024, l'ouverture effective des flux d'accueil n'aura lieu qu'à compter du mois d'octobre et de manière progressive, en plusieurs vagues. En effet, un mois entier est consacré à la formation des conseillers. Par ailleurs, par la suite, un parcours de professionnalisation de 6 à 12 mois suivant la prise de poste sera également mis en place.

Concernant l'accompagnement des chefs de service, un tutorat est prévu entre les responsables de CC Pros déjà installés et les nouveaux.

## **7) Point d'étape sur la campagne déclarative à l'impôt sur le revenu :**

La campagne déclarative 2024 a débuté le 11 avril 2024 avec l'ouverture du service de déclaration en ligne et s'est achevée le 6 juin pour les contribuables domiciliés dans le Bas-Rhin déclarant en ligne. La date limite de dépôt des déclarations « papier » était fixée au 21 mai. Elle est marquée par un enrichissement des services en ligne, avec notamment la possibilité de déclarer ses revenus via l'application « impots.gouv » sur smartphone, ainsi que de nombreuses améliorations applicatives.

Les nouveautés fiscales durant la campagne d'impôt sur le revenu 2023 concernaient les tranches du barème, la situation du foyer, les revenus fonciers, les plus-values ainsi que les revenus professionnels.

L'articulation (GMBI)/déclaration a été renforcée avec la mise à jour de l'occupation des locaux. Cette campagne déclarative intègre le plan d'action pluriannuel défini suite aux enseignements tirés de la précédente campagne d'occupation dans GMBI.

Afin d'accompagner au mieux les petits propriétaires, le parcours a évolué afin de préciser le rôle de la déclaration d'occupation et améliorer le parcours des usagers. Un lien a ainsi été fait entre la déclaration des revenus en ligne et la déclaration d'occupation de locaux pour les propriétaires. Ces derniers sont redirigés automatiquement vers GMBI après la signature de la déclaration de revenus. Une déclaration au format « papier » est également disponible.

## **8) Création d'une mission d'accompagnement des entreprises :**

Le soutien aux entreprises relève au sein de la Direction de deux structures :

- x Une cellule rattachée à la Division de la Gestion Fiscale et Foncière et dédiée au soutien aux entreprises en difficulté
- x Le service d'accompagnement fiscal personnalisé pour les PME (SAFPME) créé en 2019 pour apporter une prestation d'expertise fiscale aux entreprises.
- x La MAE sera créée au 1er septembre 2024 en rapprochant ces deux services et rattachée au Pôle Pilotage des Missions et Animation du Réseau (PiMAR).

La DGFIP a renforcé ses dispositifs de soutien et d'accompagnement en faveur des entreprises ces dernières années :

– d'une part, la relation de confiance a permis de développer des dispositifs dont certains constituent de véritables services aux entreprises, comme le SAFPME.

– d'autre part, la distribution importante d'aides aux entreprises, suite aux crises sanitaires puis énergétiques s'est appuyée sur le réseau de la DGFIP et a entraîné la création de la fonction de conseillers départementaux en sortie de crise devenus conseillers départementaux aux entreprises en difficulté (CDED) .

## **9) Mise en place d'une foncière publique interministérielle :**

Le projet de création d'une Foncière Publique a été lancé par le ministre délégué chargé des Comptes publics, lors de la séance du Conseil immobilier de l'État (CIE) du 29 février 2024.

Ce projet doit se concrétiser par la création d'un dispositif pilote début 2025.

Pour accompagner ce chantier de transformation, le Ministre s'appuiera sur l'expertise du Conseil immobilier de l'État avec trois enjeux et autant de phases :

- x partager une même représentation du projet de création de la foncière de l'État
- x opérer les choix structurants

x réussir la mise en œuvre du pilotage

La mise en place de la foncière publique interministérielle vise à moderniser, optimiser les coûts du patrimoine et valoriser l'immobilier de l'État.

Il est mis en avant que le fait que l'État est confronté à des défis majeurs, plus particulièrement ceux de contribuer à l'effort national de réduction de l'empreinte carbone de son parc, tout en proposant à ses agents et aux usagers des services publics un environnement de travail et d'accueil amélioré et modernisé.

## *Les élus de la CFTC vous souhaitent un bel été*

